

## CONDITIONS FINANCIERES

### Frais de scolarité 2023/2024

- “Résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève habitent en République d’Irlande. “Non-résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève n’habitent pas en République d’Irlande. Les élèves non-résidents doivent s’inscrire au service familles d’accueil de l’école.

	Par an	Par trimestre
Maternelle	6.177 €	2.059 €
Elémentaire	5.244 €	1.748 €
Collège	5.499 €	1.833 €
Lycée (résident)	6.492 €	2.164 €
Lycée (non-résident)	8.751 €	2.917 €
Frais supplémentaire Section Internationale (OIB)	1.000 €	334 €

Afin d’enregistrer une inscription au Lycée Français International Samuel Beckett, il est demandé de verser une avance sur les frais de scolarité de 500 € par élève ainsi que des frais d’inscription de 500 € par élève. Ces frais sont à payer dès que la place est offerte par le Lycée Français International Samuel Beckett.

L’avance sur frais de scolarité sera remboursée au départ de LFI à condition que le dossier de radiation soit soumis via Eduka avant le 15 janvier de l’année de départ. Il est important de noter que le LFI n’acceptera aucun autre processus de notification de radiation (telle qu’une notification par e-mail ou téléphone), seule la date de soumission du dossier de radiation sur Eduka fera foi.

L’avance et les frais d’inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement. Dans le cas où un élève quitte le lycée et se réinscrit ultérieurement, les frais d’inscription ne seront pas payables pour la réinscription.

### Paiement par une Tierce Partie

Un supplément de 1 000 € par élève et par an est dû en cas de paiement des frais de scolarité par une tierce partie, tels que les employeurs des parents / responsable légal des élèves. Aucune réduction n’est applicable à ces frais.

## Echéancier des Paiements

- Le paiement annuel des frais de scolarité doit être effectué le 1er août 2023.
- Le paiement trimestriel des frais de scolarité doit être effectué respectivement :
  - le 1er août 2023 ;
  - le 1er décembre 2023 ;
  - le 1er mars 2024.
- Il est possible d'étaler les paiements sur 10 mois du 1er juin 2023 au 1er mars 2024. Si vous souhaitez bénéficier de cette option, merci de nous contacter à l'adresse [accounts@lfi.ie](mailto:accounts@lfi.ie) avant le 1<sup>er</sup> mai 2023.

L'inscription au Lycée Français International Samuel Beckett est un contrat pour une année. Les élèves sont inscrits et les places confirmées pour l'année scolaire entière. La totalité des frais est due même si l'enfant ne peut pas suivre les cours pour l'année scolaire complète.

Le non-paiement des frais de scolarité à la date indiquée sur la facture peut engendrer l'exclusion de l'école de l'élève jusqu'à ce que le paiement des arriérés soit effectué. Tout retard de paiement entraîne une pénalité de 10% de la somme due, et tout document lié à la scolarité de l'enfant ne sera pas délivré jusqu'au paiement des arriérés.

## Modes de Paiement

Tous les paiements doivent être effectués en euros. Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés par le Lycée Français International Samuel Beckett :

- virements ;
- paiement online par carte de débit / crédit via l'application Easy Payments Plus sur [www.lfi.ie](http://www.lfi.ie) ;
- 

Les coordonnées bancaires du lycée pour tout virement sont les suivantes :

Allied Irish Bank Old Bray Road Cornelscourt Dublin 18 Ireland
<b>Nom du compte :</b> Ecole Franco-Irlandaise CLG
<b>Swift/BIC :</b> AIBKIE2D
<b>IBAN :</b> IE94 AIBK 9333 9218 8320 12

## Rabais Pour Famille

Des rabais sur les frais de scolarité et sur les frais d'inscription sont possibles pour les familles ayant plusieurs enfants au lycée. Ces réductions sont accordées aux familles qui paient les frais de scolarité à la date indiquée sur leur facture. Le comité de gestion se réserve le droit de retirer ces réductions si la famille concernée ne paie pas ses frais de scolarité à temps. Les réductions proposées sont les suivantes :

- 10% sur les frais de scolarité du deuxième enfant (enfant plus jeune) ;
- 20% sur les frais de scolarité du troisième enfant (enfant le plus jeune) et des suivants.

Le comité de gestion revoit chaque année le système des rabais et se réserve le droit de changer ou de retirer ces rabais à l'avenir.

## Familles d'accueil

Un coût annuel sera appliqué pour l'adhésion au service de « Familles d'accueil » mis en place par le Lycée. En cas d'inscription au service « Familles d'accueil », ces frais sont payables en même temps que l'avance sur frais scolaires et les frais de première inscription.

- 1<sup>ère</sup> année au programme famille d'accueil : 1.000 €
- 2<sup>ème</sup> année au programme famille d'accueil : 750 €
- 3<sup>ème</sup> année au programme famille d'accueil : 500 €

La réduction de frais de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année sera également appliquée pour la 1<sup>ère</sup> année effectuée par le frère et/ou la sœur d'élèves anciennement ou actuellement inscrits au service de famille d'accueil.

Pour plus de détails sur le service de familles d'accueil, veuillez consulter : [Service de familles d'accueil](#)

## Frais d'examen

Diplôme National du Brevet :	80 €
Epreuves Anticipées 1 <sup>ère</sup> :	165 €
Baccalauréat :	425 €